



Groupe Escalade de Limours **Mairie de Limours – 91470 Limours**

<http://www.escalade-limours.org>

Association agréée Jeunesse et Sports n°91S572

SIREN :447 944 356

Membre de la Fédération Française de la Montagne et de
Escalade

Assemblée générale extraordinaire du vendredi 12 juin 2026

Lieu : Le club House du Tennis à Limours (91470)

Nombre total de voix : 32

DEBUT DE SEANCE : 20h40

Ordre du jour :

- **Présentation des nouveaux statuts - VOTE**
- **Proposition de changement de fédération vers la FSGT - VOTE**

1. Présentation des nouveaux statuts

Présentation et discussion autour des nouveaux statuts présentés par le bureau et envoyés aux adhérents le 12 mars 2026.

VOTE 32 POUR
0 CONTRE

Les nouveaux statuts sont acceptés, ils entrent en vigueur dès maintenant.

2. Proposition de changement de fédération vers la FSGT

- Présentation de la FSGT
 - 1934 : Naissance FSGT
 - 200 000 pratiquants
 - 4200 clubs
 - 100 activités sportives différentes
 - Double agrément : sport et éducation populaire

Concernant spécifiquement la section Montagne Escalade :

- 1937 : Naissance section Montagne-Escalade
- 10 000 pratiquants
- + 100 clubs
- Des activités variées : alpinisme, ski de randonnée, randonnée, cascade de glace, raquettes, canyoning, ski de fond, via ferrata, spéléologie, VTT, trail...

La section Montagne-Escalade : **5 principes** pour

- rendre accessible au plus grand nombre les activités de montagne :

Groupe Escalade de Limours Mairie de Limours – 91470 Limours

<http://www.escalade-limours.org>

Association agréée Jeunesse et Sports n°91S572

SIREN :447 944 356

Membre de la Fédération Française de la Montagne et de
Escalade

- - La formation de **pratiquants autonomes et responsables** et d'initiateurs capables de mettre en œuvre cette orientation.
- - La création et la promotion de terrains de jeux de qualité pour tous en bloc, falaise et SAE.
- - La **valorisation de la vie associative** et de **l'engagement bénévole** pour résister à l'hégémonie de la marchandisation.
- - La défense des principes de gratuité d'accès aux sites, au secours et de défense des services publics.
- - La mutualisation des ressources et l'entraide entre associations.

La Section montagne – escalade de la FSGT propose

- des **sorties** escalade et montagne en milieu naturel ;
- des **rassemblements** multi-activités en toute saison ;
- des **compétitions autrement** sous forme de rencontres amicales et contests ;
- de découvrir d'autres murs et d'autres grimpeurs en allant **«Grimper chez les voisin-e-s »** ;
- des CoopAlpi : les associations **mutualisent** la gestion du **matériel** onéreux (achat, entretien, emprunt) ;
- des animations et actions de **solidarité**.

Son projet : les bénévoles, qui ont été formés, forment à leur tour, afin que chaque adhérent puisse le plus tôt possible pratiquer en autonomie

Ce qui nous attire à la FSGT

- Une approche centrée sur la **sécurité** et non la performance concernant l'accès à l'autonomie et la formation.
- L' **accessibilité** au cœur des valeurs :
 - o **financière** (licences : adulte 35 €/ado 29 €/enfant 18,50 € // FFME adulte 70€/enfant 57€)
 - o de la **pratique extérieure** (tarif des séjours, organisation de sorties, possibilités de sorties)
 - o des autres **sports de montagne** (canyoning, via ferrata, alpinisme...)
- Une **transmission des compétences** également **horizontale**
- Les **rassemblements** multisports montagne hiver / été ouverts à tous adultes, familles...
- L'engagement pour et par le **bénévolat**
- Une **communauté interclub dynamique** de grimpeurs.euses : sorties, transmission d'informations, solidarités, challenges sportifs, coopérative de matériel
- **Diversification** des possibilités de **grimper** dans les autres salles FSGT gratuitement

L'équivalence des brevets

- Les brevets d'initiateurs ont la même valeur : FFME/FSGT/FFCAM
- Un brevet FFME donne accès à l'équivalence du brevet FSGT facilement

La licence, l'assurance les différences

- Licences : FSGT : adulte 35€ / ado 29 € / enfant 18,50€
FFME : adulte 70€ / enfant 57€
- Responsabilité civile : obligatoire et incluse dans les licences



Groupe Escalade de Limours Mairie de Limours – 91470 Limours

<http://www.escalade-limours.org>

Association agréée Jeunesse et Sports n°91S572

SIREN :447 944 356

Membre de la Fédération Française de la Montagne et de
Escalade

- Assurance individuelle :
- FFME : 8€ / 11€ / 18 € en fonction des majorations de montants garantis **sans** indemnités journalières (pour les indemnités journalières il faut ajouter +18€ / +30€ / +35€)
- FSGT : 4,20€ / 9,20€ / 18,20€ / 34,20€ en fonction des majorations de montants garantis **avec** indemnités journalières

→ Globalement la formule FSGT à 4,20€ = FFME à 11€

**VOTE : 29 POUR
3 CONTRE**

**Le Groupe d'Escalade de Limours sera affilié à la FSGT pour la
saison 2026-2027.**

FIN DE SEANCE : 21h30

Fait à Limours le 12/06/2026,
Sophie ESTIEVENART, présidente

Philippe CLERGET, secrétaire